



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE**  
**DES**  
**FINANCES PUBLIQUES**

**N° Spécial**

**03 Septembre 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial DDFIP du 03 Septembre 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Décisions- Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N° 2019-088	02.09.2019	Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées	3
DDFIP N° 2019-089	02.09.2019	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale	6
DDFIP N° 2019-090	02.09.2019	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources	14
DDFIP N° 2019-091	02.09.2019	Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle pilotage et ressources, au responsable du pôle gestion fiscale et à ses adjointes, au responsable de la mission départementale risques et audit	19
DDFIP N° 2019-094	02.09.2019	Arrêté portant délégation en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonctions de commissaire du gouvernement	22
DDFIP N° 2019-095	02.09.2019	Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique	26



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

MISSION COMMUNICATION  
167-177, avenue Joliot-Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise Lepvrier  
anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr  
☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2019-056 du 10/07/2019

**DÉCISION DDFIP N° 2019-088 DU 2 SEPTEMBRE 2019 DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHÉES**

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

**Article 1 :**

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1 Pour la mission politique immobilière de l'État**

Mme Éliane GIRAUD, Administratrice générale des Finances publiques, responsable de la mission politique immobilière de l'État, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission politique immobilière de l'État et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

**2 Pour la conciliation fiscale**

Mme Éliane GIRAUD, Administratrice générale des Finances publiques, est la conciliatrice fiscale départementale.

**3 Pour la mission départementale Risques - Audit (MDRA)**

M. Hervé MILLE, Administrateur des Finances publiques, responsable de la mission départementale risques et audit, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission risques et audit et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

**Risques :**

M. Arnaud GOSSET, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint chargé des risques, reçoit mandat, en mon absence ou en cas d'empêchement, de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission risque - pilotage du contrôle interne - CQC et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

M. Fabien BARDY, Inspecteur des Finances publiques, reçoit mandat de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à la mission Risque et CQC en cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud GOSSET.

M. Pascal TREVES, Inspecteur des Finances publiques, reçoit mandat de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à la mission Risque et CQC en cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud GOSSET et de M. Fabien BARDY.

**Audit :**

En l'absence de M. Hervé MILLE, reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission d'audit et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent :

M. Jean-Nicolas ALFONSI, Inspecteur principal des Finances publiques  
M. Nicolas ARGENTIN, Inspecteur principal des Finances publiques  
Mme Zahava DROGOCZYNER, Inspectrice principale des Finances publiques  
M. Arnaud GOSSET, Inspecteur principal des Finances publiques  
Mme Mylène LALLEMANT, Inspectrice principale des Finances publiques  
M. Bruno MATHON dit RICHARD, Inspecteur principal des Finances publiques  
M. Stéphane MORANDI, Inspecteur principal des Finances publiques  
Mme Sandrine PICARD, Inspectrice principale des Finances publiques  
Mme Corinne RASSY, Inspectrice principale des Finances publiques  
Mme Bénédicte TREGARO, Inspectrice principale des Finances publiques

**Article 2 :**

La présente décision est d'effet immédiat.  
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2019



Maïté GABET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES

PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

MISSION COMMUNICATION

167-177, avenue Joliot-Curie

92013 NANTERRE CEDEX

Anne-Lise LEPRVIER

anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2019-034 du 01/04/2019

**DÉCISION DDFIP N°2019-089 DU 2 SEPTEMBRE 2019 DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE  
POUR LE PÔLE GESTION FISCALE**

L'Administratrice générale des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des finances publiques, en qualité de Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

**Article 1** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### **1- Pour la Division du pilotage de la Fiscalité des particuliers et de la mission foncière**

Mme Agnès HANS, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division. Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

Mme Fabiana DURAND-PANSERA, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la « division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » et M. Patrick DESSEN, Inspecteur principal, chargé de mission au sein de cette division, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Ils reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Audrey PERRICONE, Inspectrice des finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

Mme Nadia BARBAT, Inspectrice des finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Madame Lauranne BILBAUT, Inspectrice des finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

M. Edouard LECOEUR, Contrôleur des finances publiques, affecté à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle et aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Lydia TASNADI, Contrôleuse des finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

M. Steve RAOULT, Contrôleur des finances publiques, affecté à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

### **2- Pour la Division du pilotage de la fiscalité des professionnels**

Mme Laure DUTRUC-ROSSET, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 100 000 euros et de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quel que soit le montant de la demande.

Elle reçoit également délégation pour signer les pièces de dépense relatives aux sorties de consignation.

Mme Françoise BOUTBIEN, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 100 000 euros et de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quel que soit le montant de la demande.

Elle reçoit également délégation pour signer les pièces de dépense relatives aux sorties de consignation.

### **3- Pour la Division du pilotage du recouvrement forcé**

Mme Sandrine BRUGNONE, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

Mme Sandrine PELTIER, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Audrey SANCHEZ, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Lionel TEMPLET, Inspecteur des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Michel IROUDAYARADJOU, Inspecteur des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables. Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Sandrine MORTINI, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.  
Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Laurence PRECIGOUT, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.  
Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Carine OGIER, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.  
Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Jocelyne YELOZ, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.  
Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Laurence TREMEAUD, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.  
Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Valérie CLAVEAU, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.  
Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Marie-Noelle REVILLE, Contrôleuse des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Roman JOUET, Contrôleur des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Catherine HENIN, Contrôleuse principale des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Catherine REY, Contrôleuse des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Régine POLGE, Contrôleuse principale des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions. Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M Anthony VAN PRAET, Agent administratif des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M Alexis TSIOLIS, Agent administratif des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M. Maxime DESSENNE, Agent administratif des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M. Alexandre GOSSET, Agent administratif des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M. Gwendal OLLITRAUT, Agent administratif des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

#### **4- Pour les Divisions des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers et des professionnels**

M. Bertrand RONDEL, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers », et « Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division de Contrôle des particuliers et de la division de Contrôle des professionnels lorsqu'il en assure l'intérim.

En qualité de Conciliateur adjoint pour le département des Hauts-de-Seine, il reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques, et de ses éventuelles modifications. Il reçoit enfin pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

Mme Isabelle LEYRAT-MIGNARD, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

En qualité de Conciliatrice adjointe pour le département des Hauts-de-Seine, elle reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques, et de ses éventuelles modifications.

Mme Cécile RUFFÉ, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Yveline BONGRAND Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Evelyne MARCADÉ et Mme Florence POMMIER, Inspectrices des finances publiques, affectées à « la Division des affaires juridiques – fiscalité des particuliers » reçoivent pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

## **5- Pour la Division de contrôle fiscal des particuliers**

Mme Christine LASHERAS, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels et de la division de Contrôle des professionnels lorsqu'elle en assure l'intérim. Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

Mme Valérie ARBITURER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Elle reçoit également pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

## **6- Pour la Division de contrôle fiscal des professionnels**

M. Laurent HENNEQUIN, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division de contrôle des particuliers et de la division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels lorsqu'il en assure l'intérim.

M. Alain BOUDIER, Inspecteur principal des finances publiques, adjoint au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Nathalie LEBAYLE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

## **7- Pour la mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement**

Mme Sylvaine GENTY, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la mission. Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures. Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la mission.

Mme Naïma OUTALAAAYNT, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions. Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables. Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la mission.

M Pascal BABIN, Contrôleur des finances publiques, affecté au sein de la « mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M Boris THIEULIN, Contrôleur des finances publiques, affecté au sein de la « mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M Alexandre DELEPIERE, Contrôleur des finances publiques, affecté au sein de la « mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Jessica MAILLOT, Agente des finances publiques, affectée au sein de la « mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

la mise en débet des comptables et des régisseurs ;  
toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;  
l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;  
la mise en cause des dirigeants de société ;  
la signature du compte de gestion ;  
les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;  
l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;  
la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

**Article 2 :**

La présente décision est d'effet immédiat.  
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2019.

Maïté GABET





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES HAUTS-DE-SEINE

MISSION COMMUNICATION  
167-177, avenue Joliot-Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise Lepvrier

[anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr)

☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision n° 2019-035 du 1<sup>er</sup> avril 2019

**DÉCISION DDFiP N°2019-090 DU 2 SEPTEMBRE 2019 DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE  
SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

L'Administratrice générale des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des finances publiques, en qualité de Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division des Ressources Humaines, de la Formation professionnelle et des concours**

M. Alain PINATEAU, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Isabelle BONNET, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Line SAINT-VAL, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, déléguée à la formation professionnelle, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Service « Gestion rémunération »

Mme Geraldine DAUBANES, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

Mme Catherine MASVALEIX, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

Service « Missions transverses »

Mme Laurence BENHOUDA et Mme Anne-Sophie MAILLET, Inspectrices des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Missions transverses ».

M. Guillaume SOYEZ, Inspecteur des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Missions transverses ».

Mme Cyrille PONS, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Missions transverses ».

### Service « Formation professionnelle et concours »

Mme Gaelle SAUVAGE, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux missions du service « Formation professionnelle et concours ».

Elle reçoit également pouvoir de signer les accusés de réception, les convocations aux stages ou formations, les services faits et la rémunération des formateurs, les inscriptions et préparations aux concours.

### Services sociaux

Mme Geneviève THIBAUD, Contrôleuse principale des finances publiques, correspondante sociale, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les attestations de service fait, les ordres de service et les commandes concernant son secteur d'activité.

Elle reçoit pouvoir de signer les procès-verbaux de la commission de réforme, à laquelle elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et où elle a une voix consultative ou délibérative.

Mmes Laurence BENHOUDA et Anne-Sophie MAILLET, Inspectrices des finances publiques, reçoivent pouvoir de suppléer Mme Geneviève THIBAUD à la commission de réforme, en son absence et de signer les procès-verbaux y afférents.

## **2. Pour la Division « Budget, immobilier, logistique »**

M. Frédéric DARRIOUMERLE, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit tout pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Céline DUPONT, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Valérie RULLIERE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service immobilier et logistique à Nanterre, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Mme Laura BOTTON, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service immobilier et logistique à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Ces mêmes délégataires reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentants de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

### Service « Budget »

M. Jean-Marie GERARD, Inspecteur des finances publiques, responsable du service « Budget », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Mmes Sylvie LAAMARI et Samantha COLLIGNON, Contrôleuses des finances publiques, reçoivent les mêmes délégations de signature en l'absence de ce dernier.

#### Service « Immobilier et logistique »

##### Secteur « Immobilier » :

M. Michel PERNICE, Inspecteur des finances publiques, responsable de service au secteur « immobilier et logistique » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes,

plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

##### Secteur « Logistique » :

M. Eric DELAPORTE, Inspecteur des finances publiques, Délégué départemental à la sécurité reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Mme Martine FOURNIER, Inspectrice des finances publiques, responsable de service à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Elle reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

##### Groupe d'immeubles «Le Tivoli » :

M. Nicolas GRIGIS, Inspecteur des finances publiques, gestionnaire de site pour le groupe d'immeubles « Le Tivoli » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes,

plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des

commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

### **3. Assistant de prévention**

Mme Patricia LUCIANI, Inspectrice des finances publiques, Assistante de prévention pour le département des Hauts-de-Seine, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

### **4. Pour la Division de la stratégie, du pilotage et de la communication**

Mme Anne-Marie LAPEYRE, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la Division de la stratégie, du pilotage et de la communication, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Sania ZAGORAC, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division de la stratégie, du pilotage et de la communication reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mmes Perrine FORESTIER, Christine LABARRIERE et Anne-Lise LEPVRIER, Inspectrices des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions. Elles reçoivent également pouvoir de signer les « bon pour accord » concernant les services faits.

### **Article 2 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.  
Elle est d'effet immédiat.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2019.

Maïté GABET



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES

PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

MISSION COMMUNICATION

167-177, avenue Joliot-Curie

92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise Lepvrier

anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2019-057 du 10/07/2019

**DÉCISION DDFiP n°2019-091 DU 2 SEPTEMBRE 2019 DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES, AU RESPONSABLE DU PÔLE GESTION FISCALE ET À SES ADJOINTES, AU RESPONSABLE DE LA MISSION DÉPARTEMENTALE RISQUES ET AUDIT**

L'Administratrice générale des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des finances publiques, en qualité de Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

**Article 1 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

- M François MUSY, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle gestion fiscale,
- M Bernard SABY, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources,

Délégation générale de signature est également donnée à :

- Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable du pôle gestion fiscale,
- Mme Christine NAIRAUD, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable du pôle gestion fiscale à l'antenne de Vanves,
- M. Hervé MILLE, administrateur des finances publiques, responsable de la mission risques et audit.

Ceux-ci reçoivent mandat à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils reçoivent également une délégation illimitée pour la signature des non-valeurs des impôts de l'ex-réseau DGCP, pour les amendes, les produits divers de l'État, les taxes d'urbanisme et les redevances d'archéologie préventive.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

la mise en débet des comptables et des régisseurs du secteur public local ;

toute décision sur les dossiers relevant de la force majeure et de la remise gracieuse présentés par ces derniers ;

- l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- la mise en cause des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

**Article 2 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

**Article 3 :**

La présente décision prend effet immédiatement.  
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maïté Gabet', written in a cursive style.

Maïté GABET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES

PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

MISSION COMMUNICATION

167-177, avenue Joliot-Curie

92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise Lepvrier

anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv

☎ 01 40 97 33 01

Abroge l'arrêté 2019-031 du 01/04/2019

**ARRÊTÉ N° 2019-094 DU 2 SEPTEMBRE 2019 PORTANT DÉLÉGATION EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECouvreMENT DES PRODUITS DOMANIAUX, D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT**

L'Administratrice générale des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des finances publiques, en qualité de Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale de finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Arrête :**

Art. 1<sup>er</sup>. - Délégation de signature est donnée à M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques, M Franck DUVAL, Administrateur des finances publiques, Mme Agnès LAUMAIN, Administratrice des finances publiques adjointe dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3<sup>o</sup> de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 2.- Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BALLANGER, Inspectrice principale des finances publiques, Mme Hélène ANGER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et Mme Colette CAUSSE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques dans les conditions et limites fixées à 1 000 000,00 € en valeur locative et 10 000 000,00 € en valeur vénale à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État.

Art. 3.- En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Catherine BALLANGER, Hélène ANGER et Colette CAUSSE, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mmes Yasmina HAMZAOUÏ, Michèle PARET, Nathalie TROILO et Christine BOISARD, Inspectrices des finances publiques et M. François RISACHER, Inspecteur des finances publiques.

Art. 4.- Délégation de signature est donnée à :

- Mme Christine BOISARD, Inspectrice des finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, Contrôleur des finances publiques
- Mme Laurence DUCOS, Inspectrice des finances publiques
- Mme Anne FEUILLERAT, Inspectrice des finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAOUÏ, Inspectrice des finances publiques
- Mme Régine LAMBINET, Contrôleuse des finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, Inspecteur des finances publiques
- Mme Michèle PARET, Inspectrice des finances publiques
- M. Laurent PAUPE, Inspecteur des finances publiques
- M Jérôme POÛ, Inspecteur des finances publiques
- M. François RISACHER, Inspecteur des finances publiques
- Mme Kristina RONDIN, Contrôleuse des finances publiques
- M. Olivier TEXIER, Inspecteur des finances publiques
- Mme Nathalie TROILO, Inspectrice des finances publiques

dans les conditions et limites fixées à 100 000,00 € en valeur locative et 1 000 000,00 € en valeur vénale à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;

Art. 5.-

- Mme Catherine BALLANGER, Inspectrice principale des finances publiques
- Mme Colette CAUSSE, Inspectrice divisionnaire
- Mme Christine BOISARD, Inspectrice des finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, Contrôleur des finances publiques
- Mme Laurence DUCOS, Inspectrice des finances publiques
- Mme Anne FEUILLERAT, Inspectrice des finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAoui, Inspectrice des finances publiques
- Mme Régine LAMBINET, Contrôleuse des finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, Inspecteur des finances publiques
- Mme Michèle PARET, Inspectrice des finances publiques
- M. Laurent PAUPE, Inspecteur des finances publiques
- M Jérôme POÛ, Inspecteur des finances publiques
- M. François RISACHER, Inspecteur des finances publiques
- Mme Kristina RONDIN, Contrôleuse des finances publiques
- M. Olivier TEXIER, Inspecteur des finances publiques
- Mme Nathalie TROÏLO, Inspectrice des finances publiques

sont habilités à exercer la mission de commissaire de commissaire du Gouvernement et à signer les documents afférents à cette fonction.

Art. 6.- Délégation de signature est donnée à M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques, M Franck DUVAL, Administrateur des finances publiques, Mme Agnès LAUMAIN, Administratrice des finances publiques adjointe, Mme Hélène ANGER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, M. Briand NGUYEN, Mmes Catherine ESCRIVA, Elodie CHALDJIAN, Marie CHICAUD et Amandine DIOMAR Inspecteur et Inspectrices des finances publiques, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).
- signer toute correspondance et tout document relatif à la division, d'attester le service fait sur les factures et les mémoires et de signer les certificats administratifs concernant les dépenses de fonctionnement engagées sur le budget départemental au titre de la division.

Art. 7 -Le présent arrêté abroge l'arrêté 2019-031 du 01/04/2019.

Art. 8. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques.

Il est d'effet immédiat.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2019.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maité Gabet', written in a cursive style.

Maité GABET



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE  
MISSION COMMUNICATION  
167-177, avenue Joliot-Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise Lepvriër  
[anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr)

☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2019-029 du 01/04/2019

**DÉCISION DDFIP N°2019-095 du 2 SEPTEMBRE 2019 DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU PÔLE GESTION PUBLIQUE**

L'Administratrice générale des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des finances publiques, en qualité de Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Décide :**

**Article 1** - Délégation générale de signature est donnée à :

- M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques, responsable du pôle gestion publique ;

- M. Franck DUVAL, Administrateur des finances publiques, adjoint au responsable du pôle gestion publique.

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- 1 la mise en débet des comptables et des régisseurs du secteur public local ;
- 2 toute décision sur les dossiers relevant de la force majeure et de la remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- 3 l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- 4 la mise en cause des dirigeants de société ;
- 5 la signature du compte de gestion ;
- 6 les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- 7 l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- 8 la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

**Article 2** -

La présente décision prend effet immédiatement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs départemental.

Nanterre, le 2 septembre 2019



Maïté GABET

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>